

FRANCIA VECCHI DIVIETI NUOVE INIZIATIVE

È nato il Coordinamento Camperisti in Francia.

Il primo passo è stata la redazione e diffusione del Codice di Comportamento.

Il biglietto riprodotto è invece, a parte la grammatica, è l'ennesimo invito ad allontanarci.

Paolo Nolano

COORDINAMENTO CAMPING-CARISTES

CODE DE CONDUITE

1. L'usage du camping-car comme véhicule est réglementé par le Code de la route qui doit être respecté en gardant toujours à l'esprit les dimensions particulières du véhicule.
2. L'usage du camping-car comme habitation impose par contre le respect de normes et de règles particulières eu égard aux exigences de l'environnement et de la population locale selon le lieu dans lequel se trouve le camping-cariste.
3. Dans les lieux habités il convient de choisir pour stationner des endroits qui ne soient pas trop densément peuplés et où les activités commerciales ou autres ne soient pas perturbées.
4. L'usage du camping-car comme habitation dans les villes ou villages interdit toute utilisation de l'espace extérieur et impose la plus grande discrétion tant en ce qui concerne la vue sur l'intérieur du véhicule que les bruits excessifs.
5. Toute forme de monopolisation de l'espace public doit être évitée.
6. Les animaux domestiques doivent être surveillés afin d'éviter tout désagrément et toute souillure.
7. Les évacuations des eaux usées et autres mettent en jeu la réputation de l'ensemble des camping-caristes ; il est par conséquent impératif de conformer son comportement au respect le plus strict de la bonne éducation et des règles d'hygiène.
8. L'évacuation des eaux usées doit s'effectuer dans des lieux isolés (à défaut de systèmes adaptés), loin des habitations, des cours d'eau, des cultures et là où une absorption rapide est assurée. L'évacuation des eaux propres provoque également toujours un effet désagréable et, par conséquent, elle doit se faire dans les mêmes lieux et conditions que l'évacuation des eaux usées. Durant les trajets tous les tuyaux d'évacuation ou vannes doivent être fermés.
9. L'élimination des déchets doit se faire en utilisant des sacs à déposer dans des poubelles.
10. En toutes circonstances et avant tout, le camping-cariste doit se souvenir que la liberté de chacun finit là où commence celle des autres et il doit adapter son comportement personnel à ce principe.

ALAIN FOUQUÉ - 421 C rue du Docteur Héribier - 77190 DAMMARIÉ LES LYS - Tél. (1) 64374105

VILLE DE CANNES
POLICE MUNICIPALE

AUTOMOBILISTE

La Città di Cannes é felice di accogliervi e vi informa che la fermata é formalmente vietata in tutta la Città per le CARAVANE A TRAZIONE e le CARAVANE MACCHINE .

La preghiamo di conformarci scrupolosamente a questo regolamento e vi ringraziamo .
In caso di infrazione, la vostra macchina sarà messa in stabulario a vostre spese.